

A.J. NET
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 18 avenue Emile Didier - La Luysanne Bâtiment B, 05000 GAP
915 070 106 RCS GAP

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉES DU 9 AVRIL 2026

LES SOUSSIGNÉES :

Madame Julie GIRAUD-BILLARD,
La société HOLDING AJM, Société par actions simplifiée représentée aux présentes par sa présidente, Madame Julie GIRAUD-BILLARD,

Détenant ensemble 200 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée A.J. NET désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seules associées de la société A.J. NET et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 18 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le texte des projets de décisions,
- le rapport de la Présidente,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- ✓ Modification de l'objet social,
- ✓ Modification corrélative des statuts,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les associées, après avoir pris connaissance du rapport de la Présidente, décident à l'unanimité d'étendre l'objet social à l'activité de peinture.

DEUXIÈME DÉCISION

Les associées, en conséquence de la décision précédente, décident à l'unanimité de modifier l'article 2 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

L'entretien et le nettoyage de bâtiments, appartements, et plus généralement de tous locaux.
La peinture.
La maîtrise d'œuvre tout corps d'état. "

Le reste de l'article demeure inchangé.

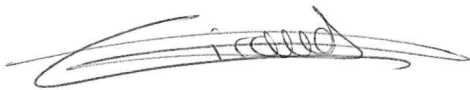
TROISIÈME DÉCISION

Les associées donnent à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associées sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à GAP,
Le 9 avril 2026

Julie GIRAUD-BILLARD



Pour la Société HOLDING AJM,
Sa présidente

